

NOM
PRENOM

ANNEXE A
Informations à lire et à compléter avant de remplir le dossier d'inscription

Demande de bourse et étude automatique du droit à la bourse :

Votre enfant est inscrit au lycée et vous vous demandez si vous avez droit à la bourse de lycée ? Pour en bénéficier, vos ressources annuelles ne doivent pas dépasser des plafonds, selon le nombre d'enfants que vous avez à charge. Le montant de la bourse de lycée varie en fonction de vos ressources et de vos charges. Nous vous présentons les informations à connaître.

Les ressources prises en compte pour l'année scolaire 2025-2026 correspondent au revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2025 sur les revenus de l'année 2024. La bourse comporte 6 échelons, qui prennent en compte le nombre d'enfants à charge composant votre foyer et les ressources de ce foyer à ne pas dépasser.

	Plafond des revenus 2024 (avis d'imposition 2025) à ne pas dépasser pour percevoir une bourse trimestrielle					
Nombre d'enfant à charge	Bourse d'échelon 1 165 €	Bourse d'échelon 2 203 €	Bourse d'échelon 3 240 €	Bourse d'échelon 4 277 €	Bourse d'échelon 5 313 €	Bourse d'échelon 6 351 €
1	21 611 €	17 107 €	14 529 €	11 718 €	7 282 €	2 846 €
2	23 272 €	18 664 €	15 849 €	12 781 €	8 092 €	3 401 €
3	26 596 €	21 774 €	18 491 €	14 913 €	9 710 €	4 507 €
4	30 753 €	24 887 €	21 133 €	17 044 €	11 327 €	5 612 €
5	34 908 €	29 553 €	25 095 €	20 240 €	13 755 €	7 271 €
6	39 897 €	34 217 €	29 059 €	23 437 €	16 184 €	8 929 €
7	44 883 €	38 884 €	33 022 €	26 631 €	18 611 €	10 590 €
8 ou plus	49 870 €	43 552 €	36 985 €	29 826 €	21 039 €	12 248 €

Pour l'année scolaire 2025-2026, au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au lycée, si l'acceptation de votre droit n'est pas cochée, vous pouvez donner votre **accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse**. Cet accord vaut **demande de bourse**.

Si vous ne voulez pas donner votre accord pour l'étude automatique de votre droit à bourse, vous devez faire votre demande de bourse en ligne ou via un formulaire papier **entre le 1^{er} septembre et le 16 octobre 2025**.

Vous devez **faire une demande** de bourse de lycée **même si vous en êtes bénéficiaire en 2024-2025**, si vous n'aviez pas opté pour l'étude automatique de bourse.

ATTENTION : le **demandeur est obligatoirement la personne déclarée comme premier responsable légal** dans le dossier administratif et le RIB de perception de la bourse doit être établi au nom indiqué en responsable légal 1.

Prise de connaissance des règlements

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique (consultables sur <https://lyceeclemenceauville.momble.fr/>) : lu et approuvé

Date:

Signature :